

SOMMAIRE

<i>Edito, Brèves,</i>	<i>P. 1</i>
<i>Chroniques du Château</i>	<i>P.2</i>
<i>Le contrôle des papiers</i>	<i>p.3</i>
<i>CCPN du 30/10</i>	<i>p.3</i>



Ca y est euch gueux est sur une liste. Mais une question le tracasse, s'il est élu, pour combien de temps ?? Après la fusion quel avenir pour les élus ? Il se souvient de France Télécom, où les instances ont volé en éclats au changement de statut. Mais il ne baisse pas les bras et continue sa lutte quotidienne.

EDITO**L'agence a 40 ans**

Alors que le service public vit ses derniers jours dans notre établissement... Sans scrupule, la hiérarchie nous convie à fêter l'évènement avec cadeau à la clé. Et quel cadeau ! Compte tenu de nos salaires mirobolants, on aurait, de loin, préféré une prime.

Nous réunir pour évoquer les souvenirs, revoir les collègues, mais pas pour discuter de l'avenir sombre qui se dessine.

Répondre à cette invitation, nous paraît superfétatoire alors que chaque jour, on nous presse, on nous assène des objectifs, on nous ignore, on nous vend à l'ASSEDIC.
Honteux, scandaleux !

On n'achète pas les gueux avec trois ou quatre bouquins et un verre de mousseux !

Anniversaire au goût saumâtre
Mais continuons à nous battre !
Saleté de fusion au goût amer
Ne nous cachons pas sous terre !

Aujourd'hui, plus qu'hier et bien moins que
demain

L'avenir est entre nos mains !

(1^{er} prix de poésie en Picardie)

BREVES**Pouvoir des chats :**

Mme Lagarde a la solution : Essence trop chère ? Prenez donc vos vélos !

Quant à notre Omniprésident, il s'octroie de façon unilatérale une petite augmentation de 140 %, clin d'œil aux smicards auxquels on a affirmé qu'il était impossible de leur accorder le moindre euro d'augmentation mais 140 % d'augmentation de l'essence pour aller bosser !

Boycott des guichets uniques

Ils continuent en région parisienne. Merci aux collègues qui ont soutenu leur action. Pour ceux qui n'auraient pas encore signé, la pétition est toujours d'actualité et se trouve sur notre blog.

Les élus CFDT, SNAP CFTC, SNU, FO se sont joints à la CGT pour dénoncer et s'opposer à toute sanction et fondamentalement aux retraits de trentièmes infligés aux collègues refusant la mobilité forcée.

18 Octobre

Taux de grévistes picard : 22,34 %

Taux de grévistes national : 14,77 %* (selon la police) et autour de 20 % selon les syndicats.

Même si aucune unité n'a fermé, une partie des Picards se rend compte de la réalité.

*Rappel : la DG prend en compte tous les salariés de l'agence pour faire ses stats (y compris les CAE, les CA ...)

Maxime du mois :

La statistique est à la hiérarchie ce que le réverbère est à l'ivrogne. Elle la soutient mais ne l'éclaire pas ... (merci F.)



Episode 10, Basses manœuvres & harcelantes pratiques.

Au Royaume de Picardie, la campagne pour les élections des vilains est ouverte. Chacune des corporations, et c'est bien légitime, veut avoir ses représentants pour défendre les gueux.

Cependant, le Grand Inquisiteur du Fiel Obséquieux, s'évertue à jeter l'opprobre sur les autres corporations. Et ce, en séance, devant le Roi, qui, bien évidemment, s'en amuse ...

Quelle mouche l'a donc piqué ? Quel intérêt a-t-il à agir de la sorte ?

En effet, aujourd'hui, les turbulences (fusion) qui agitent le grand Royaume de France devraient, au contraire, unir les forces pour résister aux scélérates manœuvres qui se préparent.

Du tournoi de Chamouille, point d'écho... Seuls des désagréments de logistique sont remontés. Les pòvres, leurs effets personnels étaient égarés ! Leurs « cottages » restaient clos... Omerta sur le coût de cette escapade !

Dans les fiefs, l'enfer continue, la pression s'accroît, plus que deux mois pour faire les chiffres !! Gueux et Gueuses, ne vous laissez pas abuser, ces fameux chiffres représentent moult écus pour vassaux et valets ! Un petit trésor dont vous n'aurez aucune miette.

La besogne est rude, on le sait, on ne fait pas de macramé, mais les conditions de travail imposées par certains vassaux sont à la limite des travaux forcés, avec garde chiourme à la clé. Des gueux de l'Aisne nous alertent, et nous disent leur souffrance au labeur.

Dans tous les royaumes vont se tenir les agapes pour les 40 annuités de notre grande Maison, présents et ripailles sont annoncés. Et pression et harcèlement sont assénés aux gueux.

Compréhension et humanité doivent être deux vocables rayés du vocabulaire du manuel du parfait vassal.

Quant à nous, vilains, nous porterons ces doléances à la Cour et exigerons autre chose que du verbatim

A suivre

Contrôle des papiers

Les agents de l'ASSEDIC et de l'ANPE ont reçu la consigne de transmettre les photocopies des titres de séjour aux préfectures à partir du 1^{er} octobre 2007.

La délation n'est plus suggérée, elle est organisée et l'on peut fort justement se demander jusqu'où ira cette dérive policière ?

Depuis de nombreux mois déjà, la CGT ANPE dénonce cette idée, refusant d'être le bras armé d'HORTEFEUX.

Extrait du tract intersyndical :

« Ces pratiques sont contraires à la Constitution et aux engagements internationaux de la France, Nous rappelons par ailleurs que les agents publics ont toute latitude pour refuser d'exécuter des **ordres manifestement illégaux** (les agents de l'ANPE ne sont aucunement habilités à prendre les pièces d'identité pour en faire des copies ; l'Etablissement n'est aucunement autorisé à constituer des fichiers parallèles de travailleurs étrangers !). En vertu des engagements internationaux de la France, ils ne peuvent pas davantage contrevenir à l'article 6 de la convention 97 de l'OIT qui interdit un traitement discriminatoire des travailleurs étrangers notamment en ce qui concerne l'accès à leurs droits de sécurité sociale.

Chaque agent peut invoquer l'article 28 de la **LOI N° 83-634 DU 13 JUILLET 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, Loi qui s'applique aux agents publics non-titulaires de l'Etat.**

*« Tout fonctionnaire, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, **sauf dans le cas où l'ordre est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public** ».*

Les organisations syndicales signataires s'engagent à soutenir tous les agents dans ce refus de dénonciation et à les défendre face à la Direction si des pressions s'exercent. »

La fusion abordée lors du CCPN du 30 octobre

Confirmation du calendrier :

les 5 et 6 novembre : présentation du projet de loi aux « partenaires sociaux »,
le 15 novembre : passage au Conseil supérieur de l'emploi,
le 28 novembre : CA ANPE,
le 29 novembre : CA UNEDIC
début décembre : Conseil des Ministres et dépôt du projet de loi à l'Assemblée Nationale dans la foulée, pour 1^e lecture avant la fin de l'année.

Le DG a déclaré vouloir se concentrer sur les sujets prioritaires de la fusion :

- les « ressources humaines » et les conditions du transfert des personnels,
- les questions financières, budgétaires, comptables,
- la polyvalence des structures (mêmes règles d'accueil du DE que l'on vienne dans des locaux ex-ANPE ou ex-ASSEDIC),
- l'organisation du réseau,
- le dialogue social.

En fait, il a ouvert trois « boîtes de Pandore » :

- ⇒ « **l'évolution des métiers** », car elle serait pour l'instant hors sujet. Au contraire, pour nous, c'est occulter le fait que les missions, publiques ou non, conditionnent fondamentalement la nature de l'Etablissement et la relation à l'utilisateur
- ⇒ **la nature du nouveau « statut »** des futurs recrutés, et qui pourra être proposé aux personnels ex-ANPE et ex-ASSEDIC au titre de « l'option » : le DG ne parle plus de statut mais de *convention collective* ;
- ⇒ il envisage très sérieusement que **soient revues les IRP** (Institutions représentatives du personnel, concept du privé). En clair, il a posé la question du maintien et du rôle du CCPN et des CCPR, ainsi que des Commissions Paritaires.

Tout cela, intervenant le lendemain du dépôt des listes, a jeté un froid !